



Le vieillissement démographique de l'Union européenne

La baisse de la fécondité et l'allongement de la durée de la vie entraînent le vieillissement de la population, c'est-à-dire l'accroissement de la proportion de personnes âgées.

En Europe, jusqu'au milieu du XX^e siècle, c'est surtout la baisse de la fécondité qui a produit ce vieillissement, d'autant plus intense et rapide que la baisse était plus importante. Plus récemment, l'allongement de la durée de la vie a pris le relais, conduisant à une augmentation des effectifs de personnes âgées plus rapide que celle des jeunes et des adultes. L'augmentation du volume de l'immigration nette n'a que très peu atténué l'effet de la baisse de la fécondité et du recul de la mortalité.

Le vieillissement démographique ne constitue donc pas une nouveauté. Cependant, durant le prochain demi-siècle, il affectera l'Union européenne, avec une intensité fortement accrue à partir de 2005-2010 lorsque parviendront à la soixantaine les générations du *baby-boom*, beaucoup plus fournies que leurs devancières mais beaucoup moins fécondes qu'elles. Bien que l'annonce de ce vieillissement soit déjà ancienne, la nécessité de sa prise en compte échappe encore à bien des consciences politiques. Une révolution dans les attitudes et les comportements reste à faire. Quelques signes précurseurs en sont, çà ou là, visibles; mais pas encore au pays de Descartes... et de Sauvy, qui redoutait tant qu'une population vieillissante finisse, à la longue, par avoir l'esprit vieux.

Vieillissements et âges

Sitôt conçu, l'être humain vieillit. Le vieillissement biologique, lié à l'avance en âge, est plus ou moins lent selon le patrimoine génétique, le parcours individuel et l'histoire collective. Mais il ne connaît aucun retour et ne souffre aucune exception. Certes, en Europe et dans les pays développés, le calendrier du vieillissement biologique s'est allongé. A chaque âge, nos contemporains survivent toujours plus nombreux et en meilleure santé que leurs aînés. Exorcisant bien des peurs ancestrales, ils en ont presque oublié que la sénescence connaît toujours la même fin et que la perpétuation de l'espèce ne réside pas dans leur plus longue survie individuelle mais dans les générations à venir. Quant à leur descendance, elle se constitue durant une période de la vie qui commence plus tard mais s'achève toujours, pour les femmes, avec la cinquantaine.

A contresens de cette évolution biologique, les sociétés ont compliqué le parcours social des âges et durci, au lieu de les adoucir, les conditions de passage d'une étape à l'autre. En France, par exemple, une place de choix a été faite, au prix fort, à la préretraite. La période de transition entre activité professionnelle et inactivité de retraite s'est accrue et la sortie du monde du travail, fortement chargée de sens dans une société au salariat généralisé, intervient pour la quasi-totalité des actifs plus tôt qu'avant.

Sommaire

Éditorial : Le vieillissement démographique de l'Union européenne.

Vieillissements et âges1

La croissance par le sommet2

Incidence sur la protection sociale3

Le temps des vraies réformes3

La croissance par le sommet

A la demande de la Commission européenne, le *Centraal Bureau voor de Statistiek* (CBS) des Pays-Bas a élaboré de nouvelles projections démographiques pour la période 1995-2050, et pour chacun des quinze États membres, sur la base de trois cheminements (Haut, Moyen et Bas) envisagés séparément pour la fécondité, la mortalité et le solde migratoire. Parmi les 27 (3 puissance 3) associations possibles, 5 scénarios (tableau 1), qui couvrent une large étendue de possibles, ont été analysés dans le cadre d'un récent rapport (1).

L'Europe des Quinze, qui comptait, en 1995, un peu plus de 370 millions d'habitants, pourrait en totaliser, en 2050, de quelque 300 millions à 440 millions, selon ces scénarios (figure 1). Hausse ou baisse de 70 millions? Le scénario «Haut» est le seul dans lequel la population communautaire croisse jusqu'en 2050. Dans les autres scénarios, la population passe par un maximum avant de commencer à décroître (dès 2003 dans le scénario «Bas»).

Dans tous les cas, la croissance démographique se concentrera au sommet de la pyramide des âges. La fécondité et l'immigration nette imaginées dans les deux scénarios «Haut» et «Vieilmin» (vieillesse minimale) suffisent à peine à maintenir, d'ici à 2050, l'effectif du groupe des moins de 50 ans. En revanche, dans tous les scénarios, y compris ceux dans lesquels, en 2050, la population totale est plus faible qu'en 1995, on

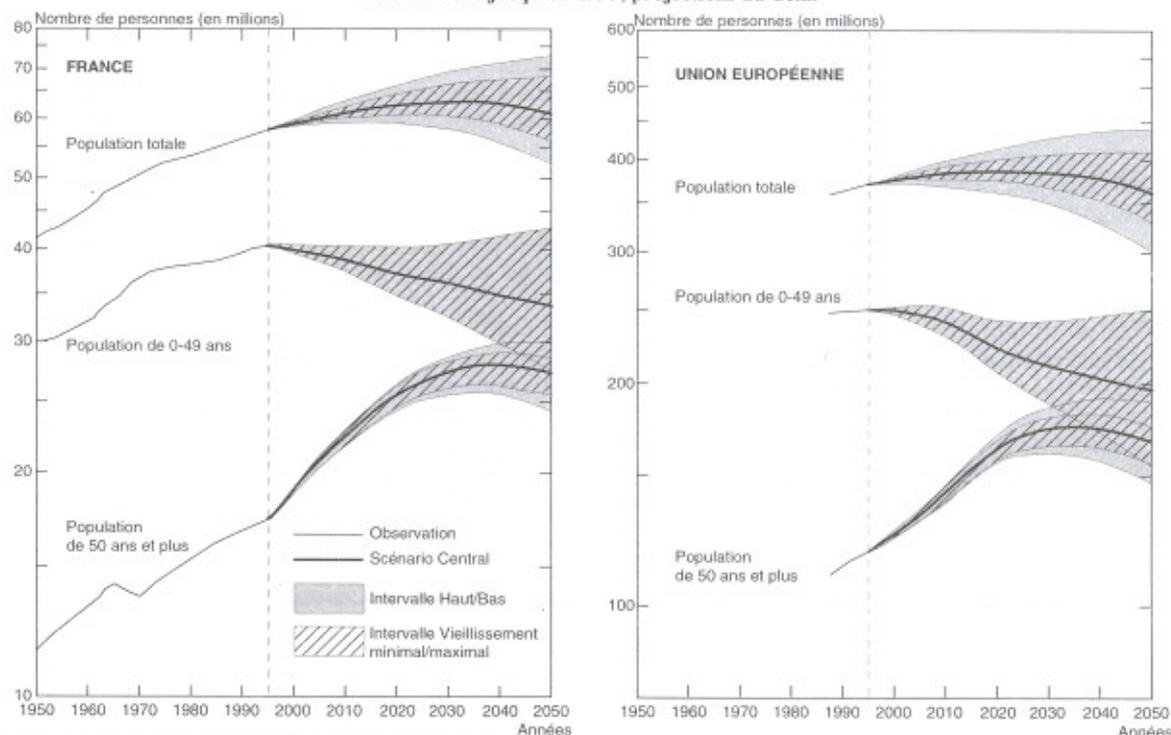
observe une croissance de la population des 50 ans ou plus, qui passe de 120 millions en 1995 à 145 ou 185 millions en 2050.

Au sein de cette population, la croissance des effectifs, plus ou moins régulière selon l'évolution passée de la natalité, sera d'autant plus forte que l'on considère des âges plus élevés.

Du fait de l'augmentation moins vive –ou de la diminution– des effectifs à la base des pyramides et de cette envolée simultanée au sommet, le vieillissement démographique va se poursuivre. Un de ses indicateurs est l'élévation de l'âge qui maintient constante une proportion donnée de personnes âgées. Son calcul permet d'intégrer partiellement le fait que la frontière, biologique ou sociale, de la vieillesse n'est pas invariante. C'est ainsi que la proportion de personnes âgées de 50 ans ou plus en 1995 coïncide avec celle des personnes de 66 ans ou plus en 2050 dans le scénario «Vieilmax» (vieillesse maximale). On peut dire que le «vieillesse» au voisinage de 50 ans atteindrait, dans ce cas, 16 ans. Avec le scénario «Vieilmin», il n'est que de 6 ans (12 ans avec le scénario «Central»). Le vieillissement, ainsi mesuré, pourrait, en 2050, varier de 6 à 15 ans au voisinage de 60 ans; de 6 à 12 ans au voisinage de 70 ans; de 4 à 9 ans au voisinage de 80 ans; de 3 à 6 ans au voisinage de 90 ans.

Au sein de la population d'âge actif (20-59 ans révolus), le vieillissement est naturellement moindre. En 2050, il atteint cependant 2 à 4 ans au voisinage de 40 ans. Ce qui aurait pour

Figure 1. France et Union européenne. Population totale et populations âgées de moins de 50 ans et de 50 ans et plus. Observations jusqu'en 1995, projections au-delà.



Source: Observatoire démographique européen (ODE).

conséquence, dans des structures où l'avancement serait exclusivement fondé sur l'ancienneté, que les promotions devraient être, dans la tranche d'âges considérée, et à pyramide hiérarchique inchangée, différées de 2 à 4 ans.

Incidence sur la protection sociale

Jusqu'à présent, les effets propres au vieillissement démographique sur les systèmes de protection sociale, c'est-à-dire les changements induits par la seule variation de la répartition par sexe et par âge, ont été extrêmement modestes. En France, tout particulièrement, au cours des cinquante années écoulées, le vieillissement démographique a exercé un effet marginal sur la masse des dépenses sociales [1] [2] et sur la hausse des taux de cotisation des assurances maladie et vieillesse.

Mais les systèmes de retraite sont parvenus à maturité et servent désormais des pensions maximales; le renouvellement de la population d'âge actif – alimenté jusqu'ici par les générations du *baby-boom* – va se ralentir; la poursuite de la très rapide augmentation du nombre des personnes les plus âgées va rendre beaucoup plus aiguë la question du traitement social du grand âge et de la dépendance.

Les difficultés sont devant nous (tableau 2). Du

Tableau 1. Cinq scénarios démographiques à l'horizon 2050.

Scénario	Cheminement du facteur		
	Fécondité (enf./fem.)	Espérance de vie (années)	Solde migratoire (milliers/an)
Bas	Bas 1,3 à 1,6 (1,6)	Bas H: 73 à 78 (76) F: 79,5 à 84 (84)	Bas -5 à +150 (+30) Total CE: +400
Central	Moyen 1,5 à 1,8 (1,8)	Moyen H: 78 à 82 (80) F: 83 à 87 (87)	Moyen -2,5 à +200 (+50) Total CE: +600
Haut	Haut 1,8 à 2,1 (2,1)	Haut H: 82 à 85 (83) F: 85 à 88 (88)	Haut -0,5 à +250 (+70) Total CE: +800
Vieillissement minimal	Haut 1,8 à 2,1 (2,1)	Bas H: 73 à 78 (76) F: 79,5 à 84 (84)	Haut -0,5 à +250 (+70) Total CE: +800
Vieillissement maximal	Bas 1,3 à 1,6 (1,6)	Haut H: 82 à 85 (83) F: 85 à 88 (88)	Bas -5 à +150 (+30) Total CE: +400

Le tableau récapitule les plages de variation extrêmes; entre parenthèses, en gras, figurent les données pour la France.

Les niveaux de fécondité anticipés pour 2050 sont atteints dès 2020, au terme de progressions régulières depuis 1993-1994.

Les soldes migratoires sont, eux aussi, supposés être stabilisés bien avant 2050; dès 2010, plus précisément.

Le recul de la mortalité étant, par contre, censé se produire jusqu'au terme des projections, les espérances de vie projetées pour 2050 ne sont atteintes qu'à cette date.

Sources: Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Eurostat.

scénario «Central», il ressort ainsi que, pour la période 1995-2045, et pour les Quinze dans leur ensemble:

– la stricte compensation de la croissance des dépenses de santé induite par le seul vieillissement démographique contraindrait soit à majorer les taux de cotisation maladie de 53%, soit à réduire d'un tiers le taux des remboursements;

– l'équilibre financier des régimes de retraite requerrait, pour sa part, soit d'augmenter de 49% les taux de cotisation vieillesse, soit de diminuer de 43% le montant des pensions par rapport aux salaires, soit d'élever de 9,9 ans l'âge de cessation d'activité, soit encore de faire croître de 75% l'effectif de la population active (2), sans élever l'âge de la retraite, par la seule progression des taux d'activité (essentiellement féminins) ou par recours à l'immigration;

– en supposant que l'effet du vieillissement sur la protection sociale soit résorbé exclusivement par la hausse des taux de cotisation maladie et vieillesse, cette hausse équivaldrait, par rapport à une évolution sans vieillissement, à un abaissement d'un quart de la production par actif, soit un abaissement moyen de 0,5% par an. Dans l'hypothèse d'une croissance économique comparable à celle des *Trente Glorieuses*, ce prélèvement sur l'économie serait relativement faible; il serait comparativement beaucoup plus lourd si la croissance devait être du même ordre que celle enregistrée depuis 20 ans.

Le temps des vraies réformes

La gamme des ajustements possibles, de façon exclusive ou combinée, est limitée.

La solution consistant en un accroissement du nombre d'actifs est de loin la plus attrayante [3] et, dans l'hypothèse où elle se traduirait par une élévation de l'âge frontière entre activité et retraite, elle serait aussi la plus logique puisqu'en phase avec l'évolution biologique. Sa mise en œuvre implique l'éradication – *a minima* – une très forte baisse – du chômage. Or, rien n'indique qu'une forte croissance, dont le retour demeure hypothétique, aura un fort contenu en emplois. Tout particulièrement dans les pays – la France est du nombre – qui n'ont organisé le partage du travail que sous la contrainte de la crise. Ces pays gèrent la pénurie de l'emploi traditionnel, à temps plein et à durée indéterminée. Pour avoir, jusque-là, concentré leur attention

(1) *Le vieillissement démographique dans l'Union européenne à l'horizon 2050. Étude d'impact.* Ce rapport (à paraître), préparé sous la direction de Gérard CALOT, a alimenté les débats d'un symposium, *Le vieillissement démographique en Europe: enjeux et politiques*, organisé à Bruxelles (25-26 oct. 1996) par la Commission européenne, en collaboration avec Futuribles International.

(2) Cette dernière solution pose le problème du paiement futur du supplément de droits à retraite induit par l'augmentation de la population active.

sur le taux de chômage (rapport des chômeurs à la seule population active), ils ont pris, aux fins de le résorber, tout un lot de mesures synonymes de rigidité accrue, quand ils auraient dû privilégier le taux d'emploi (poids des actifs occupés dans la population totale). En permanence, la double question de la production des richesses et de leur distribution aurait alors été posée, et la recherche d'une plus grande souplesse dans la gestion des « ressources humaines » aurait été davantage encouragée.

L'adaptation des systèmes de santé et de pensions à l'environnement créé par la « révolution », prochaine, des âges, impose bien davantage que les réformes qui, ne réglant rien sur le fond, en appellent, à intervalles simplement de plus en plus rapprochés, de nouvelles tout aussi inefficaces. L'OCDE, dans un ouvrage récent [4], invite tous les pays à analyser les mesures prises, ici ou là, pour contrecarrer les effets du vieillissement et à s'inspirer des plus exemplaires. Le temps presse ! Simplement mettre en œuvre ce que la Suède ou l'Italie ont fait – lorsqu'elles ont décidé, au terme d'un débat plein, entier, non sollicité par le pouvoir politique, et constructif, de rompre radicalement

avec leur passé pour tenter de préserver l'essentiel de leur système de retraite – exigera plus d'une révolution des mentalités. Pour parler clair, les catégories favorisées (quant à leurs revenus, leur patrimoine ou bien encore leur espérance de vie de retraite) devront sacrifier de leur confort et de leurs privilèges pour le bien commun. En faire l'économie équivaldrait à terme à opter pour un système de retraite « à l'anglaise » et pour un système de santé « à l'américaine ».

Alain PARANT

RÉFÉRENCES

- [1] Yves CHASSARD et Pierre CONCIALDI, « La difficile maîtrise des prestations sociales », *Notes et Graphiques*, Cerc, n° 1, juin 1987.
- [2] Alain PARANT, « La socialisation du risque vieillesse: un processus sous nouvelle contrainte démographique », *Les retraites. Genèse, acteurs, enjeux*, Bernard COCHEMÉ et Florence LEGROS (sous la direction de), Armand Colin, 1995.
- [3] Alain PARANT, « Longévité et retraite », *Population et Sociétés*, n° 310, février 1996, Ined.
- [4] « Le vieillissement dans les pays de l'OCDE. Un défi fondamental pour la politique », *Études de politique sociale*, n° 20, 1996.

Tableau 2 . L'impact du vieillissement démographique de l'Union européenne, 1995-2045. Quelques implications sur les systèmes actuels de protection sociale.

Ajustements compensateurs des effets du vieillissement	Scénarios									
	Bas		Central		Haut		Vieillesse minimale		Vieillesse maximale	
	UE	F	UE	F	UE	F	UE	F	UE	F
Assurance maladie										
– Majoration du taux de cotisation (%)	24-59	(40)	27-67	(46)	29-68	(46)	12-41	(27)	47-92	(63)
Assurance vieillesse										
– Majoration du taux de cotisation (%)	44-101	(51)	43-96	(51)	40-81	(45)	21-53	(33)	57-135	(63)
	26-77	(48)	24-71	(47)	23-100	(42)	10-81	(32)	39-92	(57)
– Baisse des pensions par rapport aux salaires (%)	37-56	(45)	37-54	(44)	37-51	(41)	21-42	(33)	48-64	(51)
	28-54	(42)	26-52	(42)	25-62	(39)	12-55	(31)	38-61	(48)
– Augmentation de l'âge de départ en retraite (années)	5,7-11,1	(8,8)	5,8-11,4	(9,6)	5,9-12,1	(9,4)	2,4-8,4	(6,3)	9,4-14,5	(11,7)
– Croissance du nombre d'actifs (en %)	59-125	(80)	59-118	(80)	58-103	(70)	27-71	(49)	91-178	(105)
	38-119	(72)	35-108	(73)	33-165	(64)	14-124	(45)	60-155	(92)

Il s'agit des mesures compensatrices, en 2045, des effets du vieillissement sur la période 1995-2045. Ainsi, pour annuler l'effet du vieillissement anticipé pour la France avec le scénario Central, le taux de cotisation maladie devra se situer, en 2045, 46% au-dessus de sa valeur de 1995. Chaque mesure est supposée prise isolément.

Le tableau récapitule les plages de variation extrêmes ; en gras et entre parenthèses, figurent les données pour la France.

L'appréciation des effets du vieillissement démographique sur les systèmes de retraite impliquait de disposer des taux d'activité et de retraite par sexe et par âge les plus récents (1993, à la date des calculs) ; par défaut, elle n'a pu être réalisée que pour les pays de l'ancienne Europe des Douze (chiffres en romain excluant l'Autriche, la Finlande et la Suède). Sur la base des effectifs de populations, d'âge actif d'une part, en âge de percevoir une pension d'autre part, une mesure approximative a été réalisée (que résument les données en italiques) pour les quinze États membres.

Sources : Observatoire démographique européen (ODE), Eurostat.